STRUCTURE

1) Mission

Le groupe de travail sur la santé du secteur (SS) du CPSEI-CPPEI est une table qui réunit Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et des représentants d'organismes d'établissement financés dans le cadre des programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation. Le groupe de travail a pour mission de comprendre et d'améliorer la santé globale du secteur, notamment en renforçant le maintien en poste, le recrutement et le perfectionnement professionnel organisationnels de même que le bien-être mental des employés des fournisseurs de services (FS) financés par IRCC.

Alors que le secteur de l'établissement et de l'intégration continue d'évoluer, l'accent est mis sur la santé sectorielle afin de garantir que le travail essentiel effectué dans le cadre des programmes fédéraux d'établissement et d'aide à la réinstallation soit couronné de succès et durable à la fois à court et à long terme. La gestion d'un secteur sain contribuera à la résilience et à la longévité de l'ensemble du secteur.

Le groupe de travail sur la SS est une initiative conjointe qui comprend des membres du CPSEI et du CPPEI et qui rend compte directement au CPSEI.

2) Portée

Le groupe de travail sur la SS n'est pas un organe de décision pour l'administration générale des programmes fédéraux d'établissement et de réinstallation ou du CPPEI et du CPSEI. Le groupe jouera un rôle essentiel dans la collecte et l'analyse des renseignements provenant des organismes financés par IRCC afin de mieux comprendre, déterminer et améliorer la santé organisationnelle. Grâce à des processus de prise de décision éclairés, le groupe de travail surmontera les difficultés et saisira les possibilités pour améliorer la résilience des FS financés par IRCC et renforcer la santé globale du secteur de l'établissement. Le groupe collaborera étroitement avec le CPSEI et lui fournira un rapport comprenant des informations clés, en remettant une copie au CPPEI, et veillera à ce que les recommandations s'harmonisent aux missions des deux comités.

La portée des travaux peut notamment s'étendre, sans s'y limiter, aux priorités relatives à la santé du secteur suivantes :

- le recrutement, le maintien en poste et le perfectionnement professionnel organisationnels;
- la gestion de la charge de travail et de la santé mentale du personnel;

- la professionnalisation du secteur des services aux nouveaux arrivants afin de normaliser les rôles et les responsabilités.

3) Objectifs

Les membres du groupe de travail examineront les résultats du sondage sur la santé du secteur de 2021, qui comprennent des recommandations pour le secteur et IRCC, afin de déterminer et de traiter en priorité jusqu'à trois domaines d'intérêt sur lesquels le groupe se concentrera. Par la suite, les coprésidents du groupe de travail demanderont l'approbation du CPSEI pour valider les domaines prioritaires déterminés. En fonction des priorités convenues, ce groupe de travail pourra élaborer des objectifs précis et stratégiques supplémentaires.

Tous les objectifs des groupes de travail seront formulés et achevés en fonction de la portée mentionnée ci-dessus, ainsi que des exigences et des orientations de l'entente de subvention et contribution d'IRCC.

Les autres objectifs précis définis selon les résultats du sondage sur la santé du secteur de 2021 comprennent :

- élaborer un cadre stratégique pour la santé du secteur, notamment en définissant des domaines d'intervention et des mesures d'évaluation pour déterminer les capacités de base, les ressources et les exigences en matière de culture organisationnelle nécessaires pour concrétiser cette vision;
- déterminer, compiler et évaluer les pratiques exemplaires, les politiques et les ressources liées à la gouvernance organisationnelle interne, y compris les pratiques organisationnelles saines et les efforts visant à améliorer le recrutement, le maintien en poste et le perfectionnement professionnel. Les renseignements pourraient être conservés dans un référentiel central accessible aux FS et à leur personnel;
- élaborer des recommandations et des ressources pour assurer une compréhension continue des préoccupations organisationnelles et des possibilités d'amélioration liées à la santé mentale et au bien-être du personnel des FS;
- étudier les moyens d'accroître la professionnalisation du secteur, notamment en réexaminant les approches et les pratiques organisationnelles permettant au personnel des FS d'acquérir les connaissances formelles, l'expertise et la formation nécessaires pour rester à jour et offrir des services pertinents et de haute qualité aux nouveaux arrivants.

RÔLES

4) Structure et justification du choix des membres

Présidence
Le groupe de travail conjoint sur la santé du secteur du CPSEI-CPPEI sera coprésidé par un représentant d'IRCC et un représentant du CPSEI, déterminés par les coprésidents du CPSEI. Il comprendra également un représentant du CPPEI en tant que membre du groupe de travail.

La durée du mandat du coprésident du groupe de travail du secteur et du groupe de travail est limitée à trois (3) ans, aligné sur le mandat du CPSEI, ou jusqu'à ce que le groupe ait achevé ses travaux, selon la première de ces éventualités.

Le Secrétariat de l'engagement sectoriel national (ESN) dirigera l'appel et la confirmation des membres du groupe de travail en utilisant une approche intersectionnelle pour garantir l'équité, la diversité et l'inclusion aux échelles individuelle et organisationnelle. Si la mission du groupe de travail se prolonge au-delà du délai de trois ans, les coprésidents proposeront une approche au CPSEI, y compris une vue d'ensemble des travaux qui restent à accomplir.

Membres
Les membres comprendront, entre autres, des représentants parmi les directeurs des politiques et des opérations des organismes d'établissement et de réinstallation financés par IRCC, des professionnels des ressources humaines des FS financés par IRCC et d'autres experts désignés par les coprésidents du CPSEI ou les coprésidents du groupe de travail, ainsi qu'un représentant d'IRCC du Réseau de l'établissement. Par ailleurs, on veillera à ce qu'il y ait, parmi les membres du groupe de travail sur la SS du CPSEI-CPPEI, une représentation francophone pour veiller à ce que le point de vue et les besoins des organismes francophones financés et des clients à qui ils offrent des services soient exprimés pendant les délibérations. Les membres comprendront jusqu'à huit (8) représentants nommés, dont deux (2) coprésidents et un (1) représentant du CPPEI. La taille peut être augmentée en fonction des objectifs du groupe de travail, sous réserve de l'approbation des coprésidents du CPSEI. Chaque membre désignera un suppléant pour le remplacer en cas d'absence.

Les membres sont censés représenter les points de vue d'un groupe d'organismes, y compris de petites organisations et de collectivités rurales, nordiques et éloignées. On veillera à ce que la composition du groupe de travail reflète les besoins, les intérêts et les expériences particulières des différents membres du secteur et des parties prenantes, tout en garantissant la participation de partenaires disposant d'une expertise pertinente en la matière (p. ex. des professionnels des ressources humaines).

5) Rôles et responsabilités des coprésidents et des membres

Responsabilités des coprésidents

En collaboration avec les coprésidents du CPSEI, les coprésidents du groupe de travail sont chargés de :

i) achever un plan de travail avec des objectifs stratégiques immédiats et à court terme qui s'harmonisent aux priorités du CPSEI;
ii) diriger la mise en œuvre et le suivi des progrès conformément aux étapes du plan de travail;
iii) établir et suivre l'ordre du jour des réunions du groupe de travail conformément au plan de travail;
iv) veiller à ce que les intérêts et les expériences de populations diverses et variées soient pris en compte dans les délibérations, y compris, par exemple, les femmes, les personnes racialisées, les personnes en situation de handicap, les populations autochtones, les minorités linguistiques, les groupes de diverses orientations sexuelles et de diverses identités de genre, y compris les groupes 2ELGBTQI+, et les communautés éloignées, rurales et nordiques;
v) fournir des mises à jour écrites sur la mise en œuvre du plan de travail lors des réunions trimestrielles du CPSEI et du CPPEI;
vi) Après la première année de mise en place du groupe de travail, les coprésidents présenteront un rapport de leurs conclusions et recommandations au CPSEI. La fréquence des rapports sera établie dans le plan de travail.

.

Responsabilités des membres

Les membres du groupe de travail représenteront équitablement les diverses voix des collègues gouvernementaux et non gouvernementaux du secteur de l'établissement et de l'intégration.

Les membres du groupe de travail s'engagent à contribuer au succès du groupe en assistant régulièrement aux réunions, en participant aux discussions, en apportant des contributions significatives pour appuyer les produits livrables prévus dans le plan de travail, en soumettant au groupe de travail les produits livrables prévus dans le plan de travail et assignés par les coprésidents, et en travaillant de manière harmonieuse. Si un membre n'est pas en mesure d'assumer ses responsabilités, les coprésidents du CPSEI peuvent lui demander de quitter le groupe de travail. Lorsqu'un siège se libère, un appel à la participation est diffusé.

PROCÉDURE

6) Réunions

Fréquence des réunions

Les coprésidents du groupe de travail détermineront la fréquence des réunions en fonction du plan de travail et des produits livrables et en consultation avec les membres du groupe de travail. Les réunions se tiendront virtuellement.

Budget
Sous réserve des approbations ministérielles et conformément aux directives du Conseil du Trésor, IRCC financera le soutien logistique (dont la réservation d'un lieu, les frais d'accueil et les coûts des services d'interprétation si nécessaire pour les réunions) des groupes de travail du CPSEI. Les coprésidents du CPSEI détermineront si une réunion annuelle en personne du groupe de travail est nécessaire.

IRCC finance actuellement le Secrétariat de l'ESN par l'intermédiaire de l'organisme Affiliation of Multicultural Societies and Serving Agencies of BC (AMSSA) afin d'assurer une coordination et d'aider le secteur à participer pleinement au CPPEI et au CPSEI et aux activités de ses groupes de travail, notamment en sollicitant l'avis des membres et en procédant à d'autres analyses sectorielles des enjeux, de coordonner les coûts associés à la participation en personne des membres du secteur (y compris les frais de déplacement et d'hébergement et les frais accessoires), et d'assurer la liaison et la coordination avec le Secrétariat de l'établissement, de l'intégration et des affaires francophones (EIAF).

Secrétariat de l'engagement sectoriel national (ESN)
Les fonctions de secrétariat et de coordination des groupes de travail du CPPEI et du CPSEI seront assurées par le Secrétariat de l'ESN. Le Secrétariat de l'ESN convoquera les réunions du groupe de travail sur la SS du CPSEI-CPPEI et fournira un soutien organisationnel, analytique et technique aux coprésidents de ce groupe de travail. Le Secrétariat de l'ESN prendra les dispositions nécessaires pour obtenir des services d'interprétation, au besoin. Conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, le Secrétariat de l'ESN coordonnera les préparatifs concernant le lieu de la réunion et l'accueil si les coprésidents ou les membres du groupe de travail sont invités à participer à une réunion annuelle en personne.

En soutien aux coprésidents du CPSEI et du CPPEI, le Secrétariat de l'ESN organisera et diffusera tous les ordres du jour, procès-verbaux et autres documents pertinents du groupe de travail sur la SS du CPSEI-CPPEI aux participants aux réunions, au CPSEI, au CPPEI et au Secrétariat de l'EIAF en temps opportun.

Fonction du Secrétariat de l'établissement, de l'intégration et des affaires francophones (EIAF)
La fonction de surveiller et de suivi des groupes de travail du CPSEI sera assurée par la Direction générale des politiques de l'établissement et de l'intégration d'IRCC. Le Secrétariat de l'EIAF assurera le suivi des plans de travail, des produits et des résultats, déterminera les possibilités d'harmonisation entre les groupes de travail et signalera les difficultés et les risques. Les fonctions de Secrétariat sont décrites à l'annexe A du mandat du CPSEI et du mandat du CPPEI.

Renouvellement du mandat
À la fin de la mission du groupe de travail, et comme déterminé dans le plan de travail, le Secrétariat de l'EIAF révisera le mandat du groupe de travail conjoint sur la SS du CPSEI-CPPEI, en consultation avec le CPSEI, et adoptera tout changement à ce moment-là.

LANGUES OFFICIELLES

Les ordres du jour, les documents importants et d'autres documents seront disponibles dans les deux langues officielles (LO). Le groupe de travail devrait appuyer la tenue de réunions en personne et virtuelles dans les deux langues officielles.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les membres s'engagent à veiller à ce que les discussions sur les priorités des programmes et des opérations n'offrent pas d'avantage en ce qui concerne le financement d'un membre du groupe de travail du CPPEI ou du CPSEI, conformément au document « Lignes directrices sur les conflits d'intérêts » présenté à l'annexe B du mandat du CPSEI.

DATE D'ADOPTION

Le 18 juillet 2024.